

EDITO...

2020... Nouvelle année, nouveaux projets !

Après une belle assemblée générale fin 2019, l'association s'est remise au travail. Formations, réunion nationale des races à petits effectifs auprès de la chèvre des Savoie, commission bouc... le mois de janvier est vite passé !... Sont aussi à venir la reprise des inventaires, la finalisation du travail de stage réalisé par Solène Le Goff, ainsi qu'une réflexion sur l'identification des produits issus de la Chèvre des Pyrénées. Le conseil d'administration souhaite également resserrer les liens avec les adhérents, tout en préparant un répertoire des éleveurs... Cette année devrait aussi permettre la mise à jour du référentiel technico-économique de la race, travail pour lequel nous cherchons à recruter un stagiaire.

Comme vous pouvez le constater, les projets pour cette année ne manquent pas, et l'enthousiasme non plus ! J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents qui sont nombreux... pas moins d'une vingtaine depuis un an !! C'est une très bonne nouvelle pour la race et pour l'association. Tout comme les adhérents de longue date, n'hésitez pas à faire remonter vos besoins et vos idées !

Fanny Thuault



Oiana chez Diane Blondel (82)

AGENDA 2020 !

- **Salon Agricole de Tarbes du 5 au 8 Mars (65) :** rendez vous incontournable de l'agriculture bigourdane, le salon de Tarbes met en avant les filières locales dont la chèvre des Pyrénées. Un atelier de dégustation de viande de chevreau sera assuré par Philippe Daries le vendredi 6 mars vers 16h. Renseignement au 05.61.02.14.19
- **Foire de Samatan les 21 et 22 Mars (32) :** foire au matériel agricole qui célèbre la ruralité et l'arrivée du printemps avec des exposition d'animaux (dont la chèvre des Pyrénées !)
- **Fête des races de Bigorre les 4 et 5 avril à Tournay (halle photovoltaïque) :** organisée par les étudiants du BTS de Vic en Bigorre, il est prévu un programme mêlant expositions d'animaux, cantéra, conférences et restauration sur place. Plus d'infos auprès de l'association ou au 07.71.71.42.55
- **Printemps des Chèvres les 18 et 19 Avril à Faverges (74) :** expositions de races caprines, dégustations de produits caprins, marché d'artisans et de producteurs, animations pour les petits et les grands, concours de fromages fermiers de chèvres et de brebis. Contact : 04.50.44.60.24
- **Salon de l'agriculture Nouvelle Aquitaine du 16 au 24 Mai à Bordeaux (33) :** un espace pédagogique permettant de présenter les différentes races locales en lien avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine.
- **Et aussi...** La Commission Bouc a démarré les visites d'élevage pour sélectionner des reproducteurs qui seront achetés par l'association. Si vous souhaitez participer à ces visites, c'est possible ! C'est une bonne occasion pour rencontrer d'autres éleveurs, se faire l'œil et échanger sur de nombreux sujets... pour connaître les dates et les lieux, prenez contact avec l'association (05.61.02.14.19)

Pour être informé des manifestations auxquelles participe l'association, vous pouvez consulter notre site Internet www.chevredespynes.org (rubrique « Agenda »). Vous y trouverez également les comptes rendus de réunions et d'Assemblée générale (onglet « Association » / Page Adhérents)

Le programme de conservation et de développement de la race Chèvre des Pyrénées reçoit le soutien financier de :



Nous les en remercions

BELLE MOBILISATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2019 !

L'assemblée générale de l'association Chèvre des Pyrénées a eu lieu les samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2019 à Sarlabous dans les Hautes Pyrénées. Elle a rassemblé pas moins de cinquante participants !



Le samedi après midi a été consacré à la visite de l'élevage de Dylann Kergus à Mauvezin puis à l'intervention de Sarah Mihout (Scopela – réseau Patur'Ajuste) avec qui nous avons parlé de la place des végétations naturelles dans l'alimentation des chèvres pyrénéennes, de la façon de mieux valoriser ces ressources et de les renouveler !

L'assemblée générale proprement dite a eu lieu le dimanche matin : nous sommes revenus sur l'ensemble des actions menées par l'association et en particulier sur la mise en place d'un Livre généalogique pour la race pyrénéenne. Son fonctionnement a été validé à cette occasion (voir aussi plus loin).

Le projet de règlement intérieur qui avait été transmis à tous les adhérents par courrier, a également été examiné et adopté (il apparaît désormais sur le bulletin d'adhésion).

Jean Noël Passal nous a ensuite exposé son projet d'ouvrage sur les Chevriers des Pyrénées qui ont parcouru les routes de France au 19ème et début du 20ème siècle. Un accord a été trouvé avec les éditions du Sud Ouest pour publier un ouvrage de 192 pages largement illustré évoquant de manière plus ou moins romancée les chevriers qui ont pris la route avec leur troupeau de pyrénéennes pour vendre leur lait à Paris et dans les villes du grand ouest de la France. Une souscription sera ouverte pour soutenir ce projet et permettre au plus grand nombre d'acquérir ce beau livre à un tarif intéressant (prix final estimé à 30€ en librairie). A suivre de près !



Après une auberge espagnole conviviale, la journée s'est terminée sur l'élevage de Maryline et Alain Duthu à Esparros.

Un grand merci à Dylann Kergus, Maryline et Bernard Duthu qui nous ont accueillis sur leurs élevages, et qui nous ont régallés de chevreau grillé et de haricots tarbais !



◆ Compte rendu détaillé à lire sur le site internet de l'association ◆

Composition du nouveau Conseil d'Administration (AG du 1^{er} décembre 2019)

Pour la zone Aquitaine : Michel AURNAGUE, Gilles BAGALCIAGUE, Clément BAILLET, Mizel ETXEBERRI, Beñat ONDICOL

Pour la zone Midi Pyrénées : Lucien CROUZET, Stéphanie GUIDET, Philippe MARTIAL, Caroline SEPE, Claude SOUMEILLAN

Pour la zone Languedoc Roussillon : Abdulmalik KABA, Stéphane POISSY

Le nombre d'administrateurs est désormais fixé à 12 personnes.

Au sein de ce nouveau CA, Beñat Ondicol a été élu et remplace Sébastien Linas qui a démissionné du CA avant l'AG.

Le bureau de l'association a été aussi "remanié" à cette occasion : la coprésidence sera désormais assurée par Mixel Aurnague et Clément Baillet, le secrétariat par Gilles Bagalciagues et la trésorerie par Caroline Sépé.

Des changements dans la continuité, puisque ce nouveau bureau est constitué d'éleveurs impliqués depuis longtemps au sein de l'association, avec un équilibre (recherché !) entre producteurs allaitants et fromagers.

Merci à Stéphane Poissy qui a assuré la coprésidence pendant 4 ans ! (Il reste d'ailleurs administrateur...)

Le nouveau Bureau :

Mixel AURNAGUE (coprésident) 06.62.78.41.76

Clément BAILLET (coprésident) 06.87.44.90.36

Gilles BAGALCIAGUE (secrétaire)

Caroline SEPE (trésorière)

Mixel Aurnague, nouveau co-président de l'association, se présente :

Egun on deneri,*

Je tiens tout simplement en qualité de nouveau coprésident à me présenter à vous, même si certains d'entre vous me connaissent déjà.

Passionné de chèvres depuis mon plus jeune âge, j'ai eu mon premier troupeau dès mes 10 ans. Depuis, je n'ai eu de cesse de vouloir m'impliquer dans la réflexion et les actions de conservation et de valorisation de la race pyrénéenne.

J'ai ainsi naturellement adhéré à l'association de la Chèvre des Pyrénées, depuis maintenant près de 15 ans.

Puis j'ai participé à la réflexion collective qui a abouti à la création de la Commission Boucs, de laquelle je suis encore membre aujourd'hui.

De nature franche et spontanée, j'ai à cœur d'exprimer mes convictions et de partager ma réflexion avec le collectif. Ainsi, depuis 5 ans j'ai intégré le conseil d'administration de l'association.

Enfin, fort du soutien et des arguments de certains membres de l'association, j'ai accepté de m'engager à la coprésidence.

Je suis essentiellement animé de l'envie de fédérer les membres autour de l'association et d'être porteur des attentes et des interrogations de chacun d'entre vous.

Je reste donc disponible et joignable par téléphone, ou aussi bien autour d'un café...

*Pour cela, vous devrez venir dans le plus joli coin de la chaîne des Pyrénées, Euskal Herria** !!!*

Mixel AURNAGUE

* Bonjour à tous

** le Pays Basque



PESEES DE CHEVREAUX : C'EST MAINTENANT OU DANS UN AN !

Comme chaque année, vous êtes invité à peser les chevreaux nés sur votre ferme !
(voir tableau joint à ce bulletin d'info ou fichier excel téléchargeable sur le site de l'association).

Retenez que pour être valorisées, les données doivent comporter :

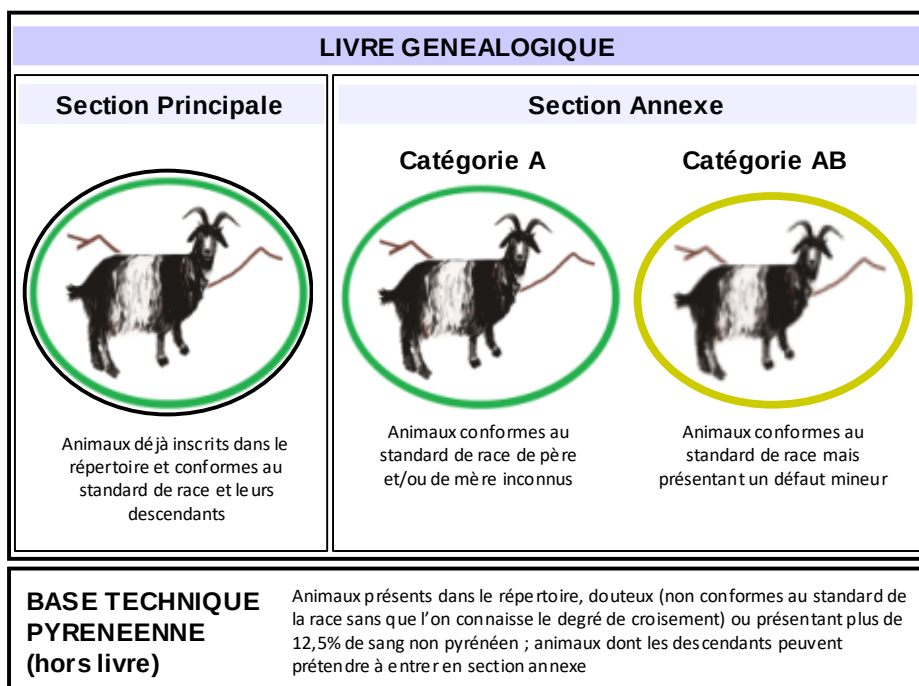
- le **poids de naissance** (possibilité de peser dans les jours qui suivent en précisant la date de naissance et de pesée)
- le **poids vers 1 mois**, plus précisément entre 20 et 40 jours de vie (vous pouvez donc peser tous les chevreaux le même jour en précisant la date de pesée)
- et le **poids vers 2-3 mois**, plus précisément entre 60 et 90 jours de vie (idem : vous pouvez peser tous les chevreaux le même jour en précisant la date de pesée)

UN LIVRE GENEALOGIQUE OFFICIEL POUR LA RACE PYRENEENNE !

Dans le contexte de mise en place du nouveau Règlement Zootechnique Européen il a été nécessaire de formaliser un Livre généalogique officiel (auparavant, la base de donnée utilisée n'avait pas de caractère officiel). Parallèlement (mais de façon indépendante), le CA de l'association a souhaité mettre fin au dispositif des cartes d'identité en place depuis 2017 – nous vous en avons parlé dans le dernier numéro de Craba&Caulet : l'ambition de parvenir à une certaine exhaustivité n'était pas soutenable pour l'association... Ce travail qui avait démarré en 2015-2016 a cependant été déterminant pour la mise en place du Livre Généalogique !

Le livre généalogique repose sur le standard de la race pyrénéenne.

Il est constitué d'une **section Principale** et d'une **section Annexe**. Lors de sa mise en place, tous les animaux conformes au standard ont été inscrits en section Principale (y compris quand les origines n'étaient pas connues) ; les animaux présentant des défauts mineurs par rapport au standard de race ont été inscrits en section Annexe catégorie « AB ». La section Annexe catégorie « A » concernera quant à elle désormais les animaux conformes au standard mais dont on connaît mal les origines. Des règles ont ainsi été mises en place pour inscrire (ou non) au livre généalogique les nouveaux animaux (naissances à venir et animaux non répertoriés jusqu'à présent).



L'inscription en section Principale est automatique lorsque les 2 parents sont en section Principale, y compris si la paternité n'est pas établie et que plusieurs pères sont possibles (à condition qu'ils soient tous déjà inscrits en section Principale)

NB : cette inscription est automatique, mais il est possible de « déclasser » les animaux en cas de non-conformité au standard

L'inscription en section Principale est aussi possible :

- lorsqu'un des parents est en section Principale et que l'autre parent présente des garanties (en section Annexe « A » ou « AB » avec au moins un de ses parents connu au livre généalogique)
- ou bien lorsque les 2 parents sont en

section Annexe catégorie « A »

Cette inscription en section Principale n'est possible que si les animaux sont effectivement conformes au standard.

L'inscription en section Annexe catégorie « A » est possible... :

- si l'animal est conforme au standard et que l'un ou les deux parents sont inconnus
- si l'animal est conforme au standard et que ses deux parents sont en section Annexe « AB »
- si l'animal est conforme au standard, y compris si l'un des parents présente du sang non pyrénéen (dans la limite de 25% maximum)

Dans le cas où l'un des parents serait douteux (avec un pourcentage de sang non pyrénéen inconnu) l'animal ne peut être inscrit que dans la catégorie « AB », y compris s'il est conforme au standard.

L'inscription en section Annexe catégorie « AB » concerne les animaux conformes au standard mais qui présentent un défaut (manque de poil, oreille trop courte, ...) dans les cas suivants :

- lorsque l'un ou les 2 parents sont inconnus
- lorsque les deux parents sont en section Annexe catégorie « AB »
- lorsque l'un des parents présente du sang non pyrénéen (dans la limite de 25% maximum)
- lorsque l'un des parents est douteux (pourcentage de sang non pyrénéen inconnu)

Les animaux qui ne sont pas conformes au standard sont répertoriés dans une base de donnée technique, hors livre généalogique. Leur descendance pourra éventuellement prétendre à rentrer au livre généalogique si les conditions d'inscription sont remplies.

Livre généalogique : Infos à retenir

- Les animaux de la section Principale et de la section Annexe (« A » et « AB ») sont considérés comme **pyrénéens**
- Le principe de la section Annexe est de permettre un « rétrocontrôle » sur les descendants sans écarter d'animaux (dans un souci de conservation de la variabilité génétique)
- En principe, un produit issu de parents en section Principale est automatiquement en section Principale, mais il reste possible de « déclasser » les animaux en cas de « surprise » génétique (ou tout simplement en cas d'erreur) Ces règles d'inscription au livre généalogique sont consultables et téléchargeables en version illustrée sur le site internet de l'association (rubrique « standard de race »).
- Un animal est considéré de race « pure » lorsqu'il présente moins de 1/8^{ème} de sang « étranger » (équivalent à un seul arrière grand parent de race alpine par exemple)

Important : mise en conformité avec la réglementation RGPD

Vous trouverez joint à ce numéro de Craba & Caulet un formulaire destiné à recueillir votre consentement pour ce qui concerne la collecte et à l'utilisation des données relatives aux animaux de race pyrénéenne. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le retourner signé à l'association pour permettre la poursuite du programme de préservation de la race mené par l'association Chèvre des Pyrénées.

MAEC PROTECTION DES RACES MENACEES (PRM) - DECLARATION PAC 2020

Comme chaque année, cette mesure agro-environnementale est à souscrire avec votre dossier PAC ! Il s'agit d'un engagement de 5 ans qui vise à conserver sur les exploitations des animaux appartenant à des races locales menacées de disparition. Pour les petits ruminants, le montant de la prime est de 200 € par UGB et par an (1 chèvre = 0,15 UGB).

Attention, les seuils et conditions de contractualisation sont variables d'une région à l'autre ! Pour le reste :



Chez Elorri Aïçaguer (64)

- Les animaux éligibles sont les **felles de race pyrénéenne qui ont la capacité de se reproduire, âgées de 1 an au moins à la date de l'engagement.**
- **L'engagement ne porte pas sur des animaux précis identifiés mais sur un nombre d'animaux** (vous devez toutefois déclarer le n° d'identification de tous les animaux engagés). L'éleveur doit faire reproduire le troupeau en race pure et déclarer spontanément toute diminution du nombre d'animaux engagés (mortalité accidentelle par exemple). Le carnet de mise bas doit permettre de vérifier pour chaque femelle engagée la date de mise bas et le / les n° d'identification des produits le cas échéant, ainsi que l'identité du père ou des boucs présents. Au passage, il est important de transmettre ces informations à l'association pour permettre le suivi de l'état civil des animaux !...

Vous recevrez d'ici le mois de mai l'attestation de l'association si vous êtes concerné (et si vous l'avez demandée en cochant la case sur le bulletin d'adhésion)

MERCI DE CONSERVER CETTE ATTESTATION POUR LA TRANSMETTRE A L'ADMINISTRATION – N'OUBLIEZ PAS DE GARDER UNE COPIE !

Attention, si vous souhaitez souscrire cette MAE, vos animaux doivent être répertoriés par l'association et vous devrez transmettre une mise à jour de votre inventaire chaque année)

Vous pouvez contacter l'association par téléphone (05.61.02.14.19 / 06.56.67.35.33) du lundi au vendredi (sauf le mercredi après midi), ou par mail asso.chevre.pyr@free.fr et/ou consulter les actualités, petites annonces et infos techniques sur le site de l'association www.chevredespirenees.org.

Une page est réservée aux adhérents : rubrique « Association » puis « Page adhérents » (compte-rendu des réunions et des conseils d'administration, comptes rendus d'activité annuels, informations sur les boucs de l'association, ...).

NAISSANCES 2020, UN PEU D'R S'IL VOUS PLAÎT !



La tradition veut que les noms donnés aux animaux d'élevage commencent par une lettre précise selon leur année de naissance. Cela n'a rien d'obligatoire mais se révèle assez pratique pour retrouver facilement l'âge d'un animal. **En 2020, c'est au tour du R ...** (certaines lettres comme le Q ont été supprimées au passage car jugées peu propices pour trouver facilement des noms variés)

Quelques idées pour stimuler votre imagination :

Rustine	Raoul	Roussette	Râleuse	Rubik's cube
Roulotte	Raël	Rillette	Rêveuse	Roule ma poule
Ratatouille	Rossini	Risette	Relaxmax	Roupillon

...

Des carnets de mise bas sont à votre disposition pour déclarer les naissances sur votre ferme. Utilisez les !

Cette démarche est très utile pour l'enregistrement des généalogies ! **Elle est d'autant plus importante maintenant qu'un livre généalogique est en place !!** En effet, les animaux dont on ne connaît aucun parent ne peuvent pas être inscrits en section Principale, quand bien même ils seraient conformes au standard...

3 éléments essentiels à transmettre donc pour les animaux gardés ou vendus comme reproducteurs : le numéro de boucle définitif, l'identité des parents (au moins la mère et les boucs présents) et le nom de l'acheteur le cas échéant. Pour simplifier le travail de l'animatrice, il est préférable d'envoyer toutes les informations en même temps et en une seule fois à l'association (c'est aussi l'occasion de déclarer les animaux sortis – morts ou vendus – et les animaux achetés).

C'est dit... ☺ Merci !



FORMATIONS : CREER DU LIEN TOUT EN ABORDANT LES SPECIFICITES DE LA RACE



Trois journées de formation organisées par l'association chèvre des Pyrénées ont eu lieu depuis le mois de novembre. En rassemblant à chaque fois entre 10 et 14 participants d'horizons divers, elles ont confirmé l'intérêt de ces journées au plan individuel et collectif !

D'une part elles permettent des apports techniques sur des thématiques relativement spécifiques à notre race (systèmes d'élevage, valorisation de la viande de chevreau, conduite des

troupeaux sur parcours embroussaillés), mais elles sont aussi et surtout un lieu d'échanges privilégiés entre les éleveurs de chèvres des Pyrénées, tout en permettant aux participants de visiter des élevages de pyrénéennes. L'association remercie d'ailleurs vivement les 3 fermes qui se sont prêtées au jeu pour cette campagne de formations !

Les formations devraient être reconduites à partir de l'automne 2020. Vous recevrez plus d'info d'ici la fin de l'été.

En attendant, c'est peut être le moment de vous pencher sur votre statut MSA si vous n'êtes pas exploitant agricole ? Sachez en effet que les formations seront prises en charge par les fonds Vivea pour les cotisants solidaires qui ont déclaré un chiffre d'affaire pour 2019, mais aussi pour les conjointes collaborateurs et les aides familiaux. Si vous êtes porteur de projet, il y a aussi des possibilités de financement Vivea à condition que le thème de la formation soit bien inscrit dans le PPP (dans la rubrique formations facultatives par exemple) !...



BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION :

Nouveau !

Veste softshell gris foncé
Visuel « Association Chèvre des Pyrénées » au dos



T shirt noir (12€)
Logo devant côté cœur,
photo au dos



Papier emballage fromage (papier ingraissable)

2 visuels possibles

Pour la livraison : Contactez l'association !

Cartons de 15 kg – dimension : 35x49 cm



Visuel aéré 4 langues
48,20 € le carton

Visuel plus compact
36,10 € le carton

(réservé aux adhérents et soumis à conditions)

Dépliants Chevreaux /
Fromage
(10 € les 100)



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Autocollants « pastille »
(diamètre 3,2cm)
5 € les 100



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Autocollants caissettes
(diamètre 7cm)
7 € les 100



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Panneau 60x80 cm (25 €)



(réservé aux adhérents
et soumis à conditions)

Porte clés en bois pyrogravé
(diamètre 4 cm)
2€ l'unité



Affiches et cartes postales « les
chèvres de nos régions »
(1€ l'affiche 30x42cm,
0,50€ la carte postale)



DVD 23 mn (12 €)



Couteau de berger sculptés (35 €)



BON DE COMMANDE A RENVoyer AVEC LE REGLEMENT (*N'oubliez pas de préciser vos coordonnées*)

N'hésitez pas à nous consulter pour connaître les conditions d'accès aux supports de promotion de la race

Article commandé	Prix unitaire (HT)	Quantité souhaitée	Taille(s) vêtements	Total
Participation aux frais si envoi postal : <u>nous consulter</u> (possibilité de livraison sans frais selon les déplacements de l'animatrice)				(+ 8,75 €)
TOTAL COMMANDE :				